



**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024
A L'HOTEL DE VILLE
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Michel REZK (pouvoir Jean-Luc ANTONINI), Isabelle DERBES (pouvoir Jacques BERENGER), Karine CACHELEUX (pouvoir Corine GUIGNON), Marie MAYER (pouvoir Céline PELLISSIER).

Absents : Laurent DENIS, Sara SUSINI.

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	16	VOTANTS :	20
-------------------	-----------	------------------	-----------

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2024

FINANCES

2/ Vote du taux des taxes directes locales.

3/ Adoption du CFU 2023.

4/ Affectation du résultat 2023.

5/ Vote du budget primitif 2024.

ADMINISTRATION GENERALE

6/ Demande de subvention au conseil départemental exercice 2024.

7/ Demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

8/ Demande de subvention au titre du FIC exercice 2024.

9/ Adhésion à la fondation du patrimoine.

10/ Précisions régie centralisée.

11/ Convention d'adhésion pour une prestation d'examens psychotechniques.

12/ Subvention au comité des fêtes : versement d'une avance.

2/VOTE DU TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX EXERCICE 2024

Le projet de délibération dans lequel Monsieur le Maire propose de maintenir les taux inchangés comme suit :

- Taxe d'habitation 17.5%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 28%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 68.27%

Monsieur le Maire ajoutant que les taux n'ont été réévalués qu'une seule fois lors des douze derniers exercices.

Est adopté à l'unanimité

3/ ADOPTION DU CFU 2023

Le projet de délibération consistant à adopter le compte financier unique 2023 qui remplace, par l'application de la M57, le compte administratif et le compte de gestion et présentant un excédent de clôture de 1 720 144,08€ en fonctionnement, un déficit de clôture en investissement de 214 937,71€ soit un excédent global de clôture de 1 505 206,37€, le plus élevé de l'histoire de la commune.

Est adopté à l'unanimité.

4/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à affecter le résultat 2023 selon les modalités suivantes :

- 1 505 206,37€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).
- 214 937,71€ au compte 1068 (réserves).

Est adopté à l'unanimité.

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le projet de délibération consistant à adopter le budget 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement **6 100 660,37€** dont en dépenses :
 - Dépenses réelles 4 498 474€
 - Virement à la section d'investissement 1 528 937,05€
 - Dépenses d'ordre 73 249,32€

- Section de fonctionnement **6 100 660,37€** dont en recettes :
 - Excédent antérieur reporté 1 505 206,37€
 - Recettes réelles 4 595 454€

- Section d'investissement **2 383 999,08€** dont en dépenses :

- Restes à réaliser 311 733,89€
 - Dépenses réelles 2 418 336,56€
- Section d'investissement 2 383 999,08€ dont en recettes :
- Restes à réaliser exercice 252 540€
 - Recettes réelles 314 335€
 - Virement de la section de fonctionnement 1 528 937,05€
 - Besoin de financement 214 937,71 €
 - Recettes d'ordre 73 249,32€

Est adopté à l'unanimité.

6/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2024

Le projet de délibération sollicitant du conseil départemental du Var une subvention d'un montant de 150 000€ pour des dépenses d'investissement de 199 816€ HT concernant la rénovation des chemins, des bâtiments et l'installation d'un nouveau mode de chauffage à la salle des sports ainsi que l'acquisition de matériels informatiques.

Est adopté à l'unanimité.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2024

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter du département une subvention la plus élevée possible au titre du produits des amendes de police pour le financement des opérations visant à sécuriser le chemin de Ricardenque, les chemin des Moulins et 5 passages piétons situés au centre village.

Est adopté à l'unanimité.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT CANTONAL (FIC) EXERCICE 2024

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter du département le versement de subventions les plus élevées possible pour faire face au financement de la rénovation des trois chemins détaillés ci-dessous impactés par les intempéries :

- Chemin du Gouraguier pour un montant 9 626€ HT
- Chemin des Clavéous pour un montant de 19 830€ HT
- Chemin de Marectruc pour un montant de 5 973€ HT

Est adopté à l'unanimité.

9/ ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à adhérer à l'association de la fondation du patrimoine.

Est adopté à l'unanimité

10/ PRECISIONS APORTEES A LA REGIE CENTRALISEE DE LA COMMUNE

Le projet de délibération consistant à apporter des précisions à la régie centralisée et notamment la tarification des photocopies pour les usagers et pour les associations.

Est adopté à l'unanimité

11/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR (CDG).

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le CDG permettant l'organisation des examens psychotechniques à l'attention des adjoints techniques territoriaux.

Est adopté à l'unanimité.

12/ VERSEMENT D'UNE AVANCE AU TITRE DE LA SUBVENTION DU COMITE DES FETES POUR L'EXERCICE 2024

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à verser une avance au comité des fêtes d'un montant de 1500€ permettant de financer, entre autres, la fête patronale de la Sainte Maxime.

Est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A – Madame COURANT s'interroge sur le devenir de FONTSANTE. Monsieur le Maire précise que c'est toujours la 2^{ème} version du projet qui est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Il insiste sur le fait que ce projet ne se fera pas quand bien même l'Etat devait donner un avis favorable.

B – Madame BUIRON souhaite avoir des précisions concernant le profil du futur DGS.

Monsieur le Maire précise que le choix des personnes présentes lors des entretiens s'est porté à l'unanimité sur la candidature de Monsieur Norman NOVIANT qui arrivera le 1^{er} septembre 2024 pour être en binôme avec J.C RENUCCI jusqu'au 31 décembre 2024.

C – Monsieur VERCHER propose d'organiser une manifestation exceptionnelle le 15/08 pour les 80 ans du débarquement des troupes alliées en Provence.

D – Madame BUIRON demande si la commune dispose d'informations concernant le projet d'installation d'INTERSPORT/CHAUSSEA.

Monsieur le Maire indique que suite à un recours contre le PC, une décision pourrait intervenir en fin d'année.

E – Monsieur CHAUTARD demande si suite aux divers épisodes pluvieux, les nappes phréatiques ont réagi.

Monsieur le Maire précise que le forage de Tassy connaît une forte remontée contrairement à celui de la barrière.

F – Madame BUIRON demande s'il on peut contraindre un riverain à tailler sa haie qui déborde sur une voie communale.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.